



COMPTE RENDU
De réunion du Comité Syndical
SM.COM de Lodève Le Caylar

Lundi 23 juin 2008, 18h 00
Lodève

Etaient présents :

Mrs Y. JOURDAN. D. MOREL. A. GAY. J. TRINQUIER. J. BARRAL. E. MUNOZ. P.
LEDUC. J. FABRE. Y. VAISSETTE. J.L. REQUI. Y. DUBOIS. D. GUIBAL. R.
GERWIEN. E. CAVALIER. E. CAVAILLE. J.C. PETIT. M. ALVERGNE.

Mme M. BALOUSSIER

Mr C. BOSC, technicien territorial, Mme O. de SIMONE, secrétaire

Mme de SIMONE a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11.06.2008

Ordre du Jour

- Présentation du Rapport Annuel 2007
- Projet de Règlement de Service
- Demande de la Commune de Celles
- Services de collecte
- Indemnités du Percepteur et des Vice-présidents
- Personnel
- Délégation au Syndicat Centre Hérault
- Affaires diverses

1. Présentation du Rapport Annuel 2007

Mr Jourdan présente à l'Assemblée le Rapport Annuel 2007 qui a été remis à chacun des membres, et en donne lecture dans ses grandes lignes.

De nombreux points sont soulevés sur l'activité du Syndicat :

- Le problème du ramassage des dépôts autour des colonnes spécifiques et du nettoyage des colonnes elles-mêmes. La question est posée, à savoir qui peut prendre en charge ce nettoyage (Commune, Syndicat Mixte ?). Quel système serait-il possible de mettre en place, sachant que les colonnes sont collectées par le Syndicat Centre Hérault. Il serait nécessaire d'étudier le coût de ce service, s'il était effectué par le Syndicat Mixte. Se pose le problème des eaux usées qui ne sont pas traitées, lors de ce type de nettoyage (de même, lors du nettoyage des bacs collectifs par le Syndicat) ;
- La moyenne sur le territoire est de 310 kg/habitant, ce qui est très important comparé à la moyenne de certains secteurs dans la plaine. Mr Petit souligne l'importance de la diminution de cette moyenne. Les exportations d'ordures, dues aux dépassements de tonnages déposés au CET de Soumont, coûtent très cher. Mr Requi rajoute que la mutualisation de ces surcoûts par tout le territoire du Syndicat Centre Hérault ne va pas de soi, même si une période de sursis a été octroyée, en raison des débuts difficiles du Tri Sélectif dans le Lodévois, qui a essuyé toutes les erreurs faites au départ cette mise en place.
- Les trois points à améliorer actuellement sont l'organisation du Marché de Lodève, l'absence de tri des gros producteurs (hôpital local, lycée, professionnels) et l'absence de tri sélectif dans le centre ville de Lodève avec la présence de bacs de 600 litres qui sont de véritables petites décharges de quartier. Ces trois secteurs devraient diminuer les tonnages du territoire.
- Il est à noter un manque de colonnes spécifiques dans de nombreux hameaux, qui n'encouragent pas le tri. Une suppression de tous les bacs de 600 L encore en usage est prévue pour les communes de St Maurice Navacelles et La Vacquerie.
- Mr Bosc dit que la création d'une collecte des encombrants pourrait palier au manque de déchetteries ou à leur éloignement. Pour Lodève, une tournée encombrants par jour serait nécessaire. Cependant, Mr Munoz souligne qu'il vaudrait mieux se préoccuper tout d'abord de ce qui ne fonctionne pas, dans un premier temps, avant de créer de nouveaux services. Mr Petit souligne le manque d'information de l'utilisateur quand celui-ci fait l'acquisition d'un nouveau matériel électroménager, puisque obligation est faite au vendeur de reprendre le matériel usagé.

Mr Yves JOURDAN demande à l'Assemblée si elle a des observations à émettre sur le Rapport Annuel présenté. Sans observations, le Rapport Annuel 2007 est adopté à l'unanimité des présents.

2. Projet de Règlement de Service

Mr Yves JOURDAN présente ensuite le projet de Règlement de Service qui a été transmis aux membres préalablement à la réunion, pour qu'ils puissent en prendre connaissance, et faire part des modifications éventuelles à y apporter.

Aucune modification n'ayant été demandée, le Règlement de Service est adopté à l'unanimité et sera entériné par délibération, afin de devenir un outil de référence pour les élus, le personnel et les usagers du Territoire. Il sera modifié au fur et à mesure de l'évolution du service, suivant les besoins.

3. Demande de la Commune de Celles

La Commune de Celles avait fait une demande de prestation de service auprès du Syndicat Mixte. Elle avait été étudiée précédemment par les élus, mais les coûts restaient à définir. A ce jour, Mme le Maire de Celles vient de retirer sa demande, car elle souhaite intégrer la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion, et bénéficiera alors des services de collecte à ce titre. Elle vient de renouveler temporairement sa convention avec le Clermontais.

4. Demande de collecte des dimanches par la commune de Lodève

L'an dernier, la commune de Lodève avait déjà demandé la mise en place d'une collecte des dimanches matin, du 15 juin au 15 septembre 2007. Cette demande a été renouvelée pour cette année, pour les mêmes dates. Mr Gay demande si cette décision avait été prise en réunion du Comité Syndical, et à quelle date. La réponse est :

Cette information a été communiquée au Comité Syndical par le Président, lors de la réunion du 26 juillet 2007, mais elle n'avait jamais été débattue (la collecte avait débuté le 15 juin).

Mr Petit souligne que le fait de répondre aux problèmes par la mise en place de services supplémentaires n'est pas la bonne solution, car cela crée des précédents et qu'il est ensuite très difficile de faire marche arrière. Cela cautionne l'incivisme, crée des habitudes qui ne vont pas dans le sens de la responsabilisation, puisqu'on conforte les dépôts anarchiques en créant ce genre de service. C'est un mauvais engrenage.

Mr Jourdan souligne que Lodève, ville d'art et d'histoire, reçoit de nombreux visiteurs et touristes et qu'il est nécessaire que la ville soit propre.

Les élus souhaitent que cette demande soit étudiée annuellement, pour que ce service ne soit pas pérennisé. Ils remarquent que la ville de Lodève n'a pas encore réglé la facture de l'an dernier, et s'en inquiètent.

5. Indemnités

Mr Jourdan présente à l'Assemblée la demande de Mr Ghislain Sanchez, Percepteur, pour l'indemnité de conseil de l'année 2007. Elle s'élève, pour son taux maximum, à la somme de 477,60 euros.

A l'unanimité des présents, il est décidé d'allouer le montant maximum de cette indemnité au Percepteur pour l'année 2007.

Mr Jourdan fait part ensuite à l'Assemblée de la demande des deux Vice-présidents (Mr Guibal et Munoz) de percevoir une indemnité comme cela est prévu par les textes, et appliqué dans les Syndicats ou Collectivités Publiques. Mr Requi a fait part de son refus de percevoir cette indemnité.

A l'unanimité des présents, il est décidé d'allouer l'indemnité aux deux Vice-présidents l'ayant demandée, soit 6,77% de l'indice 1015, suivant le taux appliqué pour le Président, et ce à compter du 1^{er} juillet 2008. Les délégations de fonctions sont fixées comme suit :

Mr Guibal, délégation collective

Mr Munoz, délégation tri sélectif

Mr Requi, délégation personnel syndical

6. Personnel

Mr Jourdan présente à l'Assemblée la demande du Personnel Syndical d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.). Le coût en est de 3500 euros par an.

A l'unanimité des présents, il est décidé d'accepter l'adhésion de la collectivité au C.O.S. au taux actuel de 1.174% de la masse salariale. Il charge Mr le Président de faire le nécessaire pour cela et l'autorise à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Mr Jourdan présente ensuite la demande du Personnel Syndical de pouvoir choisir la récupération des samedis travaillée en jour de congé ou paiement des heures supplémentaires.

A l'unanimité des présents, il est décidé d'accepter que les deux formules puissent être choisies par les employés pour les heures de samedi; soit une journée de récupération, soit 5h30 d'heures supplémentaires payées.

Il présente ensuite la grille du régime indemnitaire actuellement en vigueur, depuis 2006, et propose une révision de ce régime comme suit : une mise à jour des grades des agents suite à la refonte de la catégorie C, une réévaluation des primes pour les agents remplissant les fonctions de conducteur, et une augmentation générale des primes de 3% pour l'année 2008.

A l'unanimité des présents, il est décidé d'accepter les modifications telles que présentées par le Président dans leur intégralité

7. Délégation au Syndicat Centre Hérault

Mr Jourdan fait part aux membres de la demande présentée par les délégués de la Communauté de Communes du Lodévois Larzac (Commune de Saint Privat) : Mr Asker souhaite devenir délégué suppléant au Syndicat Centre Hérault en lieu et place de Mr Bernard Vidal.

A l'unanimité des présents, il est décidé d'accepter cette modification. Une délibération modificative sera donc prise pour entériner cette décision, et transmise au Syndicat Centre Hérault pour modifier la liste des membres.

8. Affaires diverses

- Mr Jourdan informe l'assemblée du déménagement prévu des services actuellement à la Zone Industrielle. La Communauté de Communes fusionnée prévoirait un achat de terrain et création d'un bâtiment à Soumont (anciennement terrain d'Areva).
- Un véhicule de collecte est en cours d'acquisition, le châssis-cabine est actuellement à La Rochelle pour installation de la benne. La livraison devrait être effectuée dans le courant du mois d'août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 00.

Le Président

Yves JOURDAN